

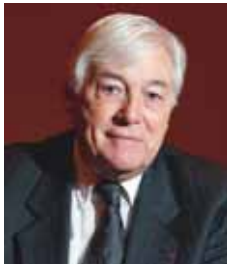
Le Commerce de Paris

Chronique des associations de commerçants, artisans et prestataires de services parisiens. À consulter sur : www.ccip75.fr

L'édito

Le commerce doit pouvoir bénéficier de la manne touristique

Paris accueille 27 millions de touristes par an. A lui seul le tourisme d'affaires attire dans la capitale et en Île-de-France 10,5 millions de visiteurs professionnels, français et internationaux chaque année. Comment dès lors le commerce de proximité parisien peut-il tirer parti de ces flux touristiques, d'autant plus que 10 millions de touristes supplémentaires par an sont attendus dès 2020 ?



D.R.

Philippe DEMONCHY
(agence de voyages),
vice-président de la CCIP
Délégation de Paris, chargé du
tourisme

Pour l'aider à atteindre cet objectif, la CCIP Paris privilégie deux grands axes d'action :

- le développement de la professionnalisation des responsables et des salariés des cafés, hôtels, restaurants. A cet égard, la CCIP Paris propose tout au long de l'année 2011 une offre de prestations adaptées à leurs besoins spécifiques (accessibilité, nouveau classement hôtelier, TIC au sein de l'Échangeur PME Paris Île-de-France*, nouvelle réglementation des terrasses...).

- Le renforcement de l'attractivité de la capitale, avec des opérations telles que *Soldes by Paris*, organisée chaque année par

la CCIP Paris à l'occasion des soldes d'hiver en partenariat avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, la Mairie de Paris et Atout France, ou encore *Paris Illumine Paris*.

Les commerçants de proximité et leurs associations ont tout à gagner à participer à ce type d'opérations à forte notoriété, en mettant en place des animations innovantes. La CCIP Paris continuera à encourager leurs initiatives dans ce domaine.

De même, le tourisme de découverte économique connaît un succès croissant, notamment de la part de la clientèle étrangère. Certaines actions visant à organiser des parcours de découverte (visites guidées chez les artisans et commerçants, démonstrations, dégustations...) dans certains quartiers parisiens ont déjà fait leur preuve. L'UCIAP, par exemple, met en place tous les ans en octobre ce type d'animation dans le cadre du *7^e en Fête et en Promos*, ainsi que le Hameau de Belleville (19^e-20^e) ou encore l'association Paris-Viaduc des Arts (12^e).

Parce que les retombées économiques peuvent être considérables pour tous les types de commerce, le tourisme dans la capitale continue d'être pour vos élus de la Chambre de commerce une priorité.

*Pour plus d'informations : www.echangeur-pme.ccip.fr

58%

C'est la proportion d'emplois parisiens occupés par des actifs n'habitant pas la capitale. Parmi eux, 32% résident en petite couronne et 21% en grande couronne. Paris reste donc un pôle d'attraction pour la population active francilienne.

Source : Insee-RP2007

Aménagements P. 2-3

- **Grand Paris Express** : le projet de réseau de transport d'Île-de-France
- **Place de la République** : ce qui va changer d'ici 2013
Entretien avec Jean-Pierre OLIVIER, président de l'UCARP Saint-Martin République (3^e-10^e)
- **Les Grands Boulevards bientôt à double sens**



Interview P. 4-5

- **Philippe SOLIGNAC**, président de la CCIP Délégation de Paris

Défis P. 6-7

- **Hôtels parisiens** : nouvelle procédure de délivrance des récépissés de déclaration d'exploitation
- **Les contre-étalages permanents sont désormais autorisés**
- **Accessibilité** : de nouvelles propositions de la CCIP pour aider les commerçants
Par Marcel BENEZET, membre élu de la CCIP Paris
- **Un programme de fidélisation innovant pour les commerçants parisiens**, créé par le Comité des associations de commerçants de Paris (C.A.C.P.)
- **Italie 2** sera le plus parisien des centres commerciaux (13^e)

Billet d'humeur P. 8

- **Pour une zone touristique Lepic-Abbesses-Montmartre**
Sylvie FOURMOND (boulangerie-pâtisserie), présidente de l'association Lepic-Abbesses (18^e)



DÉPLACEMENTS

Grand Paris Express, le projet de réseau de transport d'Ile-de-France

Le projet de super métro automatique, piloté à la fois par l'Etat et la Région Île-de-France devrait voir le jour d'ici à 2025. L'objectif est double : moderniser le réseau de transport existant et améliorer les liaisons entre banlieues franciliennes.

Après le protocole d'accord signé le 26 janvier dernier et plusieurs mois de discussion entre l'Etat et le Conseil régional Île-de-France, le tracé définitif du super métro automatique qui doit ceinturer la capitale à l'horizon 2015 est officiellement établi. Le futur réseau de transport desservira sur près de 200 km de voies ferrées, 80 gares en proche banlieue, les aéroports et le plateau de Saclay. Celui-ci sera relié à Orly et la Défense via Versailles.

La ligne 14 prolongée

Colonne vertébrale du projet, la ligne 14 du métro parisien sera prolongée au nord jusqu'à Saint-Denis à partir de la gare Saint-Lazare et au sud jusqu'à Orly à partir des Olympiades. Premier chantier : son extension en 2017 au nord jusqu'à la mairie de Saint-Ouen, afin de désengorger au plus vite la ligne 13 du métro.

Un arrêt à Pont Cardinet

La création d'une station supplémentaire de la ligne 14 à Pont Cardinet a été obtenue fin janvier 2011.

« Cet arrêt, qui n'était pas prévu dans le schéma initial du STIF, constitue une chance pour notre arrondissement, affirme Diane de Saint Alban, présidente de l'Avenue des Ternes (17^e). L'arrêt à Pont Cardinet permettra d'assurer une meilleure desserte du futur quartier Clichy-Batignolles, ainsi que du quartier Pereire-Saussure en pleine mutation, qui ne dispose à ce jour d'aucune station de métro. »

Le second volet du projet « la modernisation du réseau existant », consistera également dans la rénovation des RER C et, D, ainsi que dans le prolongement d'Eole (RER E) de la gare Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie via la Défense.

Le projet prévoit 32,4 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2015, dont 11,6 milliards pour la modernisation du réseau existant et 20,2 milliards hors matériel roulant pour le métro automatique.

Pour plus d'information : www.metrograndparis.com

CAHIER D'ACTEUR DE LA CCIP PARIS

La CCIP Paris a apporté sa contribution au débat public mené en 2010 sur le projet de réseau de transport public par la rédaction d'un cahier d'acteur, dont voici les principaux éléments de synthèse.

Maintenir Paris au cœur du nouveau réseau de transport et de la croissance économique

- En combinant liaison en rocade et radiale, la création du nouveau réseau apporte un avantage décisif au cœur de l'agglomération. La prolongation de la ligne 14 du métro au sud et au nord et ses interconnexions avec les autres éléments du système de transport du Grand Paris Express, notamment les aéroports et les grands pôles de développement, est un atout pour la capitale.
- Le maître d'ouvrage du réseau de transport du Grand Paris Express aura à répondre aux interrogations relatives à la capacité de la ligne 14 à remplir le rôle prépondérant que lui assigne le projet sans dégradation de la desserte intra muros que cette ligne procure actuellement.
- Les prolongements de la ligne 14 ne doivent pas pour autant remettre en question l'extension prévue des autres lignes de métro (4, 7, 11 et 12).
- Enfin, il ne serait pas souhaitable que le bouclage de la grande rocade ou la création de nouvelles gares périphériques TGV s'accompagnent de la suppression de l'entrée des TGV au cœur de Paris.

CCIP Paris
Tél. 0820 012 112
www.ccip75.fr





PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Ce qui va changer d'ici 2013

Le projet de réaménagement de la place de la République modifiera profondément la physionomie de cette place en supprimant la circulation côté nord. Un vaste parvis réservé aux piétons et cyclistes sera créé à l'emplacement du rond-point actuel. Afin de susciter de nouveaux usages (circulations douces, repos, détente, lieu de rendez-vous), l'ensemble de l'espace formant l'esplanade centrale et la rue du Faubourg-du-Temple entre la place de la République et la rue Yves Toudic, devrait être classé en zone piétonne, soit près de 2 hectares au total. Actuellement formée d'un anneau de circulation, la place devrait à terme être composée d'un seul grand axe de circulation automobile à double-sens, situé côté sud.

L'enquête publique est en cours (du 6 juin au 8 juillet 2011). Elle fait suite à la concertation publique qui s'est déroulée du 15 décembre 2009 au 1^{er} avril 2010, et à la désignation de l'agence d'architectes TKV (conceptrice du projet retenu). Les travaux débiteront à l'automne 2011 et s'achèveront au printemps 2013.

Pour plus d'informations : www.paris.fr



Trevolo & Viger-Kohler architectes/my lucky pixel/photo Air-images

La place de la République présentera un vaste espace libre de 2 ha, ouvert sur les Grands Boulevards. Les voies de circulation seront concentrées au sud de la place.

« Nous avons été écoutés »

Entretien avec Jean-Pierre Olivier, président de l'UCARP Saint-Martin République (3^e et 10^e)



Que pensez-vous de la concertation publique à laquelle vous avez participé en 2010 ?

Beaucoup de temps et de compétences ont été consacrés à la consultation des riverains et des commerçants. Nous avons la satisfaction d'avoir été écoutés et suivis sur de nombreux points.

Sur quels aspects du projet avez-vous été suivis ?

Nous avons demandé que l'un des objectifs soit de favoriser l'activité économique et je pense que c'est le cas. Les trottoirs devant les magasins seront élargis. La piste cyclable au sud de la place sera à sens unique et non à double sens comme le prévoyait initialement le projet. De plus, elle sera installée sur la chaussée et non sur le trottoir. Les six emplacements de livraison sont également conformes à nos demandes. De même que les petits équipements du terre-plein central telles que les fontaines d'eau potable, tables de ping-pong et d'échecs, etc.

Reste-t-il des points négatifs ?
Oui... Le projet de réaménagement

ment supprime toutes les places de stationnement. L'UCARP Saint-Martin République avait présenté un projet de parking de 250 places réalisable sous la place Johann Strauss (au début du bd Saint-Martin). Mais notre demande est restée vaine. Des stations Autolib' et Vélib' auraient pourtant pu y être aménagées au 1^{er} sous-sol, ainsi que des emplacements pour deux-roues...

Notre second regret concerne la RATP qui s'est montrée sourde à nos demandes d'amélioration de l'accès à la station de métro République. Nous avons notamment insisté sur le fait qu'il fallait réorganiser le niveau -1 et créer un escalier mécanique au centre de cette station.

Que pensez-vous de la création d'un grand parvis piéton côté nord et du maintien d'une seule voie de circulation au sud de la place ?

C'est un changement important. Mais les riverains et les commerçants se sont tellement plaints que la place était inaccessible pour les piétons qu'on ne pouvait pas ne rien faire. La solution proposée est très audacieuse. Nous attendons de voir...

LES GRANDS BOULEVARDS BIENTÔT À DOUBLE SENS

Dès 2013, les véhicules pourront emprunter l'axe République-Haussmann dans les deux sens.

Le projet de réaménagement de la Ville de Paris prévoit deux files de circulation en direction de Richelieu-Drouot (au lieu de quatre dans la configuration actuelle) et une voie élargie à droite pour les bus et les vélos (3,5 mètres non-protégés). Dans le sens inverse vers République, une file pour voiture et une bande cyclable doivent être créées ; la file de stationnement est maintenue.

Selon **Bruno Blanckaert**, président de l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des Grands Boulevards (2^e-3^e), « les Grands Boulevards étaient devenus une autoroute urbaine. La mise en double sens mettra fin à cette situation et devrait redonner vitalité aux commerces et théâtres du quartier ». Pour **Jean-Pierre Olivier**, président de l'UCARP Saint-Martin République, « le boulevard Saint-Martin est étroit et le diable est dans les détails, donc nous sommes attentifs au maintien du stationnement et des aires de livraison, ainsi qu'à la végétation et à la circulation des piétons. »

Ce nouvel aménagement s'articule avec celui de la place de la République. Les deux projets devraient être inaugurés en même temps en 2013. La concertation sur la mise en double sens des Grands Boulevards, lancée fin mars, se poursuit jusqu'en juillet prochain avec trois rendez-vous : à la Mairie du 9^e le 9 juin à 19 h, à la Mairie du 2^e le 14 juin 2011 à 19 h, et auprès de l'Association des Grands Boulevards le 16 juin 2011 à 10 h 30.

Les travaux démarreront à l'été 2012.

Pour tous renseignements :
www.lesgrandsboulevards.fr
www.paris.fr



« Transmission, mise aux normes, nouvelles réglementations : notre rôle est d'informer et de défendre les intérêts des commerçants »

Philippe Solignac, président de la CCIP Délégation de Paris

Nouvellement élu président de la CCIP Délégation de Paris, Philippe Solignac (restaurateur) évoque les orientations et projets d'actions de la mandature 2010-2015, en particulier en matière de réglementations urbaines et commerciales ainsi que de transmission d'entreprises.

(Suite de l'interview parue dans *Le Commerce de Paris* n°42)



Philippe SOLIGNAC,
président de la CCIP Paris

Le Commerce de Paris : La CCIP Paris serait-elle favorable à la création d'un statut particulier pour les rues de marché (Montorgueil, Cadet, Mouffetard, Levis, Daguerre, Rendez-vous...) ?

Philippe Solignac : Ces rues méritent en effet un statut particulier. Ce sont pour la plupart des rues piétonnes ou semi-piétonnes dotées de nombreuses terrasses de restaurants et brasseries, ainsi que d'étalages et de contre-

étalages. Un classement officiel des rues de marché permettrait, d'une part, de leur appliquer une réglementation spécifique, qui tienne compte de leurs particularités (configuration de la voirie, structure et répartition de l'offre commerciale) et, d'autre part, de les protéger pour y maintenir les commerces de bouche.

La CCIP Paris est favorable à une extension des zones touristiques dans la capitale

CDP : La CCIP Paris a été consultée par la Ville pour la révision de son règlement sur la publicité et les enseignes. Considérez-vous que le point de vue des acteurs économiques ait été réellement pris en compte dans ce projet ?

P.S. : En partie oui. Dans le cadre du groupe de travail sur la révision de ce règlement, la Chambre de commerce a déposé en mars 2011 une vingtaine d'amendements, dont une dizaine a été acceptée. Certaines règles visant à diminuer la pression publicitaire dans Paris ont pu être assouplies au profit des professionnels et des commerçants, en particulier :

- les enseignes sur les garde-corps et balcons resteront autorisées pour les activités occupant l'intégralité d'un bâtiment, l'enjeu étant important pour les hôtels, à condition toutefois que l'enseigne soit constituée de lettres découpées ; ce qui est généralement le cas des enseignes existantes sur les balcons.
- la nuit, le défilement des publicités et des enseignes, comme la publicité lumineuse sur les toits-terrasses ne seront pas interdits.

La préoccupation patrimoniale et écologique de la Ville de diminuer la pression publicitaire avait été rappelée et portée par les Verts et le Parti de gauche tout au long des séances du groupe de travail. Dans ce contexte, la CCIP s'est fortement impliquée pour défendre les intérêts des professionnels. Pour cela, nous avons consulté et travaillé avec différents syndicats professionnels et entreprises du secteur.

CDP : Le nouveau règlement sur les terrasses et les étalages adopté en mars 2011 répond-il à vos attentes ?

P.S. : Le projet initial y répondait en grande partie. Malheureusement, les associations de riverains et des mairies d'arrondissement ont mené des actions de lobbying pour l'établissement d'un nouveau projet moins favorable.

CDP : Quelle est votre position sur l'ouverture dominicale des commerces dans la capitale ?

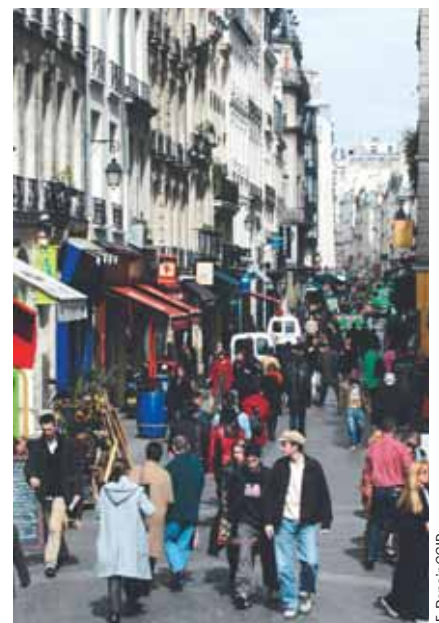
P.S. : La CCIP Paris s'est prononcée fin 2009 pour un élargissement des zones touristiques actuelles. Si on veut notamment limiter les distorsions de concurrence entre un côté d'une rue classé en zone touristique et l'autre, il faut des périmètres suffisamment larges. Une extension nous paraît également nécessaire lorsqu'une partie seulement d'un quartier est classée en zone touristique et que l'autre l'est devenue de fait. L'exemple de la Butte Montmartre est significatif. Les commerçants du quartier Lepic-Abbesses demandent une extension de la zone

touristique de Montmartre (limitée au haut de la Butte et à quelques rues en bas) à leur secteur.

Le quartier des Abbesses est en effet devenu un lieu de passage et de visite pour les nombreux touristes qui montent ensuite vers le Sacré-Cœur.

De plus, ce quartier est intégré le dimanche au dispositif « Paris Respire », au même titre que le haut de la butte Montmartre.

Tout en étant favorable à un élargissement des périmètres actuels, la CCIP Paris n'en reste pas moins vigilante sur le principe du repos dominical des salariés et sur le bon équilibre entre les différentes



« Les rues de marché méritent un statut particulier ». Ci-dessus, la rue Montorgueil.

F. Renoir/CCIP



formes de commerce, notamment en insistant sur la liberté laissée au commerçant d'ouvrir ou non et sur le risque de pression sur les loyers d'un tel classement en zone touristique.

CDP : L'accessibilité des commerces et des CHR aux personnes handicapées sera obligatoire d'ici janvier 2015. Quelles actions prioritaires mener pour accompagner les commerçants dans la mise aux normes de leur établissement ?

P.S. : Notre rôle est de sensibiliser les commerçants et dirigeants de CHR sur ce sujet. Faire, par exemple, établir un diagnostic de son établissement afin d'envisager le plus en amont les possibilités d'aménagements dans son local et à quel coût. Vous trouverez auprès des services de la Chambre de commerce tous les renseignements sur les démarches à effectuer dans ce domaine. De plus, nous organisons régulièrement des réunions sur l'accessibilité avec la Préfecture de Police et certaines associations d'handicapés.

CDP : Plus de 10 000 commerces parisiens seront à céder dans les prochaines années selon les estimations. Quels sont les principaux freins à la transmission des commerces dans la capitale ?

P.S. : Les commerçants qui souhaitent s'installer se heurtent souvent à l'hostilité des riverains, qui ne veulent pas de commerce en pieds d'immeuble. Il arrive également, en cas de cession, que la copropriété empêche les travaux, ou encore que les repreneurs soient confrontés à d'importantes contraintes de mise aux normes. De plus, certaines professions, en particulier alimentaires, subissent une « crise de vocation ».

A ces freins s'ajoutent les phénomènes de mono-activité dans certains quartiers de la capitale (11^e, 12^e...).

70% des demandes d'accompagnement à la transmission à Paris émanent du secteur des CHR

CDP : Quels sont les leviers existants pour faciliter la transmission de commerces ?

P.S. : L'un des principaux leviers est le dispositif « Passer le relais commerce » de la CCIP Paris. Ce dispositif propose aux cédants et aux repreneurs un bouquet de services, dont :

- une mise en relation par le biais d'une bourse d'annonces,
- un diagnostic commerce : analyse et valorisation de l'emplacement et des éléments de reprise de l'activité...,
- une ingénierie financière pour les repreneurs.

Paris étant une capitale du tourisme et des affaires, le service



F.X. Gutton/fangje/CCIP

Pour bénéficier d'un accompagnement en matière de cession et de reprise de commerce, les commerçants et dirigeants de CHR peuvent contacter les conseillers de la CCIP Paris au : 01 55 65 46 50 ou se rendre sur le site : www.passerlerelais.fr

transmission de la CCIP Paris a acquis une expertise dans le secteur des cafés/hôtels/restaurants. 70% des demandes d'accompagnement sont liées à ce secteur d'activité. Ce service travaille donc beaucoup de manière transversale avec la filière tourisme.

CDP : Existe-t-il d'autres dispositifs pour accélérer la transmission, notamment dans certains quartiers parisiens ?

P.S. : Pour favoriser la diversité commerciale, la Ville de Paris, en partenariat avec la Chambre de commerce, encourage les reprises de commerce à travers l'action de la société d'économie mixte SEMAEST. Celle-ci préempte les murs des locaux commerciaux en pied d'immeuble, réhabilite ces locaux si nécessaire pour y implanter des commerces de proximité, et facilite le démarrage de l'activité. Mais il faut ensuite trouver les jeunes qui veulent reprendre. Notre rôle est de les encourager à s'orienter vers ces métiers à travers notamment les écoles de la Chambre de commerce ■

Interview animée par : **Gérald BARBIER** (vente de luminaires décoratifs), vice-président de la CCIP chargé du commerce et des services

En présence de : **Sylvie CARRÉ**, présidente de l'association des commerçants du bas Mouffetard "Le Village Mouffetard" (5^e), **Marie Claude CAVEL** (brasserie), présidente de l'association des commerçants de la rue Cler (7^e), **Monique CATROUX-JAFFREZIC** (ganterie et accessoires), présidente de l'association des commerçants de la rue du Bac - ACR-Bac (7^e), **Jean-Paul CARRON** (retraité), président d'honneur de l'association commerciale Vaugirard-Convention (15^e), **Cécile CLARIS** (cadeaux), vice-présidente de l'association des commerçants du haut Mouffetard « Les Villages de Mouffetard » (5^e), **Hervé DARRACQ**, directeur de centre commercial Italie 2 (13^e), **Laurent DEMONCY** (pâtisserie), président du Hameau de Belleville (19^e-20^e), **Sylvie FOURMOND** (boulangerie), présidente de l'association Lepic-Abbesses (18^e), **Josiane GAUDE** (immobilier), présidente de l'UCIAP 7^e, **Philippe GLUZMAN** (restauration), président de l'association Cinq sur Cinq (5^e), **Serge GUILLOUX** (styliste dans le prêt-à-porter), président de l'association du Faubourg Saint-Germain (7^e), **Jean-Claude JANAN** (fournitures industrielles), président de l'association des commerçants de la rue de la Jonquière et adjacentes (ACAJA) et président de l'association des commerçants de l'avenue de Clichy (CAPAC) - 17^e, **Vahé KHATCHERIAN** (bijoutier), président de Batignolles en fête (17^e), **Bernard LAMENT** (cabinet d'assurances), président de "Paris-Village-Vignon" (8^e- 9^e), **Patrick MOLHO** (arts de la table), président de l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (6^e), **Daniel MORZUCH** (photo-service), président de l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen (17^e), **Monique MOUROUX**, déléguée générale du Comité Saint-Germain (6^e), **Alain PICHON** (caviste), président de l'association des commerçants de l'avenue Secrétan (19^e), **Florian POIRSON** (restaurateur), président de l'association des commerçants des Hauts du 8^{ème}, **Diane de SAINT-ALBAN**, présidente de « L'Avenue des Ternes » (17^e).



MISES AUX NORMES D'ACCESSIBILITE

De nouvelles propositions de la CCIP pour aider les commerçants

Par Marcel Bénézet (restaurateur), membre élu de la CCIP Paris

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) devront être accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

A moins de quatre ans de la date butoir, la CCIP constate que l'obligation de mise aux normes édictée par la loi du 11 janvier 2005 pose de véritables difficultés pratiques aux commerçants. Le respect des exigences d'accessibilité implique en effet des investissements financiers conséquents car il impose des travaux pouvant aller jusqu'à une reconfiguration complète du local, voire même du bâtiment. Dans un contexte économique difficile, ces aménagements posent donc un important problème de financement. Ils ont également une incidence sur la rentabilité de l'activité dans la mesure où ils peuvent induire une réduction significative de la surface exploitable, voire même la fermeture de l'établissement !

Dans la continuité du rapport porté en janvier 2006 sur ce thème, la Chambre de commerce publie de nouvelles propositions* pour d'une part faciliter la mise en œuvre des règles d'accessibilité, d'autre part clarifier la prise en charge des travaux,

tant sur le plan juridique que financier. Ce second volet concerne non seulement la répartition de la charge des travaux d'accessibilité entre propriétaire et locataire, mais aussi les aides financières envisageables pour répondre aux difficultés de financement de ces travaux.

La CCIP préconise notamment de renforcer la prise en charge des dépenses d'accessibilité par le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), une extension du dispositif OSEO à l'ensemble des professionnels du commerce, en particulier les moins de 400 m² de surface de vente. Les dispositifs régionaux d'aide prévus en matière d'hôtellerie devraient, selon elle, également s'appliquer à ces commerces.

*Rapport intitulé « Mises aux normes d'accessibilité des commerces aux personnes handicapées - Propositions de la CCIP pour faciliter l'engagement des entreprises », adopté par l'assemblée générale de la CCIP du 23 juin 2011.

Retrouvez l'intégralité de ce rapport sur : www.etudes.ccip.fr

HOTELS PARISIENS

Nouvelle procédure de délivrance des récépissés de déclaration d'exploitation

Depuis le 1^{er} mars 2011, un nouveau régime de délivrance des récépissés est mis en place, reposant sur la simple déclaration par l'exploitant des informations nécessaires, notamment en termes de superficies des chambres et de capacité d'accueil.

Deux conséquences

- Les informations transmises préalablement à la délivrance des récépissés de déclaration relèveront donc de la décision et de la responsabilité des exploitants et seront vérifiées a posteriori par les services de la Préfecture de Police.

- Les récépissés de déclaration, qui seront désormais édités sur papier bleu, seront délivrés aux hôteliers au fur et à mesure des demandes changement des récépissés délivrés auparavant, soit à la suite d'une modification de capacité d'accueil, d'un changement de gérant ou d'une reprise du fonds de commerce de l'hôtel par exemple.

Pour plus d'informations : prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

* Arrêté préfectoral n°2011-000106

NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA VILLE DE PARIS

Les contre-étalages permanents sont désormais autorisés

Depuis le 1^{er} juin 2011, les commerçants parisiens ont la possibilité d'installer des contre-étalages à titre permanent.

Cette disposition du nouveau règlement des terrasses et des étalages permet de mettre fin à de multiples autorisations ponctuelles tout au long de l'année (notamment pour les fleuristes au moment des fêtes listées dans le règlement). La largeur des trottoirs concernés devra être au minimum de 6 mètres au lieu des 9 mètres jusqu'alors exigés.

Selon **Nathalie Choquet**, fleuriste, vice-présidente du Hameau de Belleville (19^e- 20^e), ces nouvelles dispositions, qui semblent pourtant plus favorables, ne changeront rien à la problématique des commerçants : « *Connaissez-vous des trottoirs d'au*



Sophie Loubaton/Toma/CCIP

Le nouveau règlement s'applique aux 6 300 étalages et contre-étalages de la capitale.

moins 6 mètres de largeur dans le 20^e arrondissement ? interroge Nathalie Choquet. *La même question se pose d'ailleurs pour la plupart des rues commerçantes de Paris !* ajoute-t-elle. *Lorsque j'installe mon contre-*

étalage, je laisse 2,20 mètres de passage pour les piétons. C'est donc suffisant par rapport à la règle de 1,80 mètres minimum pour la circulation piétonne (entre l'étalage et le contre-étalage, ou la façade du commerce et le contre-étalage). Pourtant mon contre-étalage ne sera pas dans la norme autorisée pour être installé à titre permanent puisque le trottoir ne fait pas 6 mètres de large.

Les commerçants contribuent à la vie des quartiers. Pour les aider à travailler, les pouvoirs publics devraient faire preuve de souplesse dans l'application des règlements en s'adaptant aux réalités locales. »

Pour plus d'information : paris.fr, rubrique « professionnels »



RÉNOVATION

Italie 2 sera le plus parisien des centres commerciaux (13^e)

Dans un an, le centre commercial Italie 2 dévoilera sa nouvelle identité. Un lieu confortable et accueillant à l'ambiance parisienne. Les travaux débuteront au 4^{ème} trimestre 2011.

Fondé sur le concept de "lounge shopping", le projet de rénovation d'Italie 2 met l'accent sur le confort et la convivialité, par la réalisation de nouveaux aménagements et décorations intérieures : traitement des parties murales avec habillage bois, réfection des faux plafonds, refonte de la signalétique du centre, réalisation de nouveaux espaces de détente cosy, ainsi que déclinaison de nouveaux services en ligne avec le nouveau positionnement du centre commercial.

Deux puits de lumière naturelle

Les points marquants du projet sont la réalisation de deux puits de lumière, dont l'un via un magnifique dôme au niveau de l'atrium central.



Un atrium central reflètera l'esprit « lounge » et convivial de la rénovation.

Les travaux, estimés à 14 millions d'euros, dureront un an. Dans ce contexte, Hammerson, propriétaire d'Italie 2 depuis 1998, étudie également les possibilités de simplifier l'accessibilité du parking situé sous le centre com-

mercial, notamment pour la clientèle en provenance du sud de la zone en lui évitant un passage obligé sur la Place d'Italie.

Son objectif est également de développer la clientèle motorisée en instaurant la gratuité du parking au niveau -1 pendant 2 heures les samedis (début du test au 4^{ème} trimestre 2011).

Ce projet de rénovation représente une première étape du renouveau d'Italie 2 et doit être mis en perspective avec ceux, plus ambitieux de restructuration, voire d'extension du centre sur l'avenue d'Italie.

Contact : Hervé DARRACQ, directeur du centre commercial Italie 2
Tél. 01 45 80 09 09 - www.italie2.com

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS DE LA CLIENTÈLE

Un programme de fidélisation innovant pour tous les commerçants parisiens

Le Comité des associations de commerçants de Paris (CACP) met en place, à destination de tous les commerçants de la capitale, un programme de fidélisation original en raison de sa dotation : celle-ci est basée sur les déplacements de la clientèle dans la capitale.

Un programme de fidélisation commerciale à l'échelle de tout Paris ! Le projet paraît ambitieux, mais également mobilisateur pour deux raisons principales : il n'est pas concurrent des programmes de fidélisation existants, et sa dotation vise à faciliter la vie des parisiens en les aidant dans leurs déplacements.

Au cœur du Programme, le « déplacement durable »

Le principe est le suivant. Avec leurs points-fidélité collectés chez les commerçants adhérant au programme, les clients gagnent par exemple des réductions sur leurs déplacements en transport en commun, du crédit sur leur carte Vélib', voire Autolib' (après son ouverture en octobre 2011), des livraisons gratuites...

« Nos quartiers n'ont rien perdu de leurs spécificités commerciales et artisanales et il nous importait d'aider nos clients à venir y faire leurs courses en utilisant les différents modes de déplacement », déclare

Patrick Molho, président du Comité des associations de commerçants de Paris (CACP*) et initiateur du projet.

Dans cet objectif, le CACP a obtenu une subvention de la Ville de Paris pour l'élaboration du projet, ainsi que pour la phase-test. D'autres partenaires se sont associés au projet en raison de son caractère innovant : Ingénico avec une grande banque, un opérateur télécom, JC Decaux pour Vélib', les Taxis G7... « La liste n'est pas exhaustive, car le programme est 100% ouvert, tant vis-à-vis des établissements partenaires que des commerçants », précise Patrick Molho.

Dans les deux prochaines années, les commerçants seront équipés de nouveaux terminaux de paiement connectés sur Internet (TPE IP). Le programme du CACP, qui utilisera la plateforme de fidélisation de la société Otréma, s'inscrit dans cette période d'évolution technologique.

En effet, l'objectif étant de dématérialiser le programme, le client pourra décider de la façon de se faire reconnaître pour collecter ses points-fidélité (téléphone mobile, Pass Navigo...). En plus des avantages collectifs offerts à leurs clients, les commerçants qui n'ont pas de cartes de fidélité nationales (franchises, par exemple) pourront, quant à eux, bénéficier d'une solution de fidélisation individuelle et compatible avec le programme transverse proposé par le CACP. Une expérimentation se déroulera dans le 15^e arrondissement d'octobre 2011 à mars 2012, avant le lancement de ce nouveau programme de fidélisation dans toute la capitale au printemps 2012.

Pour plus d'information :

Patrick MOLHO, président du Comité des associations de commerçants de Paris (CACP) - Tél. 01 45 44 23 39
patrick.molho@culinarionparis.com

* Créé en 2009, le Comité des associations de commerçants de Paris comprend 25 associations adhérentes.

Billet d'humeur

Pour une zone touristique Lepic-Abbesses-Montmartre

Depuis plusieurs semaines, les services de l'Inspection du travail effectuent des visites dominicales régulières dans nos commerces du bas de la butte Montmartre. Motif invoqué : nous ne sommes pas dans une « zone touristique » ; par conséquent, nos salariés ne doivent pas travailler le dimanche.

Le périmètre de la « zone touristique » de Montmartre est limité au haut de la Butte et à quelques rues dans la partie basse. Or personne ne peut nier l'évidence que la zone touristique de Montmartre doit incorporer nos rues : Lepic, Joseph de Maistre, Véron, des Abbesses, Tholozé, Aristide Bruant, Ravignan, des Trois Frères, Yvonne Le Tac, Houdon, d'Orsel, de la Vieuville, des Martyrs.

Notre quartier Lepic-Abbesses est à la fois un lieu de passage pour accéder au vieux Montmartre, mais aussi un lieu de visite en lui-même : le *Moulin de la Galette*, le *Bateau Lavoir*, le *Moulin Rouge*, le *Café des Deux Moulins* d'Amélie Poulain, l'*Edicule* du célèbre artiste Guimard du métro des Abbesses, l'ancien dispensaire du peintre Francis Poulbot... Nous faisons partie des parcours de tous les guides venant à Montmartre.

De plus, afin de permettre aux touristes français et étrangers et aux franciliens de déambuler dans nos rues si animées, le quartier a été intégré, par les élus municipaux, dans l'opération « Paris Respire » (piétonisation des rues le dimanche). Enfin, les us et coutumes de la vie commerçante des deux rues Lepic et Abbesses font que les commerces sont ouverts le dimanche depuis des années.

L'association des commerçants Lepic-Abbesses, qui a 30 ans d'existence et représente 140 adhérents, soutient activement les commerçants (créateurs, commerces de proximité et grande enseignes), qu'ils soient implantés depuis des décennies ou depuis peu.

Ces commerces contribuent à la vitalité de notre quartier Lepic-Abbesses-Montmartre. La remise en cause de l'ouverture de nos commerces le dimanche met en péril non seulement leur équilibre financier, mais aussi l'emploi.

Sylvie FOURMOND (boulangerie-pâtisserie), présidente de l'association Lepic-Abbesses (18^e)

La vie des associations

Bon à savoir

Le numéro SIREN est obligatoire pour les demandes de subvention

Lorsqu'une association reçoit ou souhaite recevoir des subventions ou des paiements en provenance de l'Etat ou des collectivités territoriales, elle doit s'inscrire au répertoire SIRENE. L'inscription doit être demandée directement par courrier à la Direction régionale de l'INSEE compétente pour le département siège de l'association en joignant une copie des statuts de l'association et une copie de l'extrait paru au Journal officiel (ou à défaut le récépissé de dépôt des statuts en préfecture).

L'inscription d'une association au répertoire est nécessaire dans deux autres cas : si l'association emploie du personnel et/ou si elle exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés.

Pour plus d'information :
www.insee.fr

Bienvenue à

• L'association Quartier Latin/ Quartier Libraire (5^e et 6^e)

Brian SPENCE (libraire), président
Tél. 01 46 33 16 24

L'association regroupe des libraires des
5^e et 6^e arrondissements.

• L'association de commerçants Lamarck Caulaincourt, (18^e)

Antoine HEERAH (restaurateur),
président - Tél. 01 42 55 05 42

L'association regroupe des commerçants
des rues Caulaincourt et Lamarck, au
pied de la Butte Montmartre.

Changement de nom

L'association Eurosud (19^e) s'appelle désormais Activ/Flandre.

Rosa TANDJAOUI (libraire), présidente
Tél. 01 40 37 16 80

L'association regroupe des commerçants,
des entreprises et des habitants de l'ave-
nue de Flandre, et couvre toute l'avenue.



Commerce de Paris

directeur de la publication : Pierre TROUILLET
président du comité de rédaction : GÉRALD BARBIER
directeur de la rédaction : Alain CHARIL
conception : atelier graphique de Gobelins, l'école
de l'image
maquette : CCIP/ERMES/PAO Les Bluets
rédaction - coordination : Gaëlle LE PUTH
dépôt légal : 2^e trimestre 2011
ISSN : 1291 - 6846
impression : PDI

Ont participé au Comité de rédaction de ce numéro :
Gérald BARBIER
Sylvie CARRÉ (5^e)
Jean-Paul CARRON (15^e)
Nathalie CHOQUET (19^e-20^e)
Cécile CLARIS (5^e)
Hervé DARRACQ (13^e)
Sylvie FOURMOND (18^e)
Serge GUILLOUX (7^e)
Bernard LAMENT (8^e, 9^e)
Pierre LIÉNARD (2^e)
Frédéric LOUP (18^e)
Patrick MOLHO (6^e)
Edouard MOURATILLE (6^e)
Jean-Pierre OLIVIER (3^e-10^e)
Alain PICHON (19^e)
Florian POIRSON (8^e)
Diane de SAINT ALBAN (17^e)
Bernard VANDENDRIS (15^e)

« Le Commerce de Paris » est édité par la CCIP Paris,
avec et pour les associations de commerçants
parisiens.

Pour participer à la rédaction de votre journal
ou simplement nous faire part de vos réactions ou
de votre témoignage, contactez :

Gaëlle LE PUTH - Comité de Rédaction
« Le Commerce de Paris »
CCIP Paris - 2 place de la Bourse - 75002 PARIS
Tél. 01.55.65.46.33 - Fax 01.55.65.47.40
E-mail : gleputh@ccip.fr

Pour une parution dans le prochain numéro, nous
contacter avant le 15 juillet 2011.